



CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE (USS)

Vendredi 6 septembre 2019

Des augmentations salariales générales renforcent le pouvoir d'achat et permettent aux employé-e-s de participer à la réussite économique

Daniel Münger, président du syndicat syndicom

(Seules les paroles prononcées font foi.)

Mesdames et Messieurs les journalistes,

L'économie suisse s'est bien portée en 2018. Les travailleurs et travailleuses y ont largement contribué. Par leur engagement quotidien, ils ont créé la valeur ajoutée qui a rendu possible les bénéfices des entreprises et la croissance économique de 2,8 %. En revanche, selon l'Office fédéral de la statistique, les salaires des employé-e-s ont subi une baisse réelle en 2017 et 2018. Cela ne doit pas se reproduire en 2019 et il y a un besoin de rattrapage. Le moyen le plus efficace d'y parvenir consiste à verser des augmentations de salaire générales qui soient nettement plus élevés que le renchérissement.

En matière d'égalité salariale, il reste aussi beaucoup à faire, la Grève des femmes* du 14 juin 2019 l'a bien montré. L'égalité salariale y était l'une des principales revendications. Les prochaines négociations salariales offrent aux employeurs la possibilité de compenser ce qu'ils n'ont pas fait par le passé et d'accorder à leurs employés une contribution à l'égalité salariale en plus de l'augmentation de salaire ordinaire.

Nous demandons à présent une augmentation générale des salaires de 2 % pour tous les employé-e-s des branches Logistique, Médias et TIC. Pourquoi 2 % ?

Le SECO s'attend à un renchérissement de 0,6 % en 2019. Mais il n'inclut pas l'augmentation des primes d'assurance maladie. syndicom et l'USS demandent donc une augmentation générale des salaires à hauteur de 2 %. Une telle augmentation de salaire permettrait aux employé-e-s d'obtenir une hausse réelle de salaire de l'ordre de 1 %. Si l'on considère qu'en 2017 et 2018, les salarié-e-s ont dû accepter une baisse du salaire réel, qui doit être compensée, on arrive à une augmentation de salaire de 0,33 % par an – y compris 2019. Une augmentation générale des salaires de 2 % n'est donc pas une revendication exagérée : elle correspond simplement à un ajustement modéré des salaires. Des augmentations substantielles des salaires réels ne sont pas seulement dans l'intérêt des employé-e-s, mais aussi dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie suisse.

En 2019, la dynamique économique va ralentir. L'incertitude sur les marchés mondiaux et le ralentissement attendu du développement économique en Europe rendent d'autant plus urgente la nécessité de renforcer notre économie nationale. Des hausses substantielles des salaires réels, qui augmentent le pouvoir d'achat, sont non seulement sociales, mais aussi efficaces. L'ensemble de la population à faibles et moyens revenus, qui soutient la consommation intérieure, en profite tout particulièrement.

Les entreprises des branches Logistique, Médias et TIC peuvent se prévaloir d'une année solide. Compte tenu de l'évolution de la productivité dans la branche TIC et de la bonne marche des affaires chez **Swisscom**, une augmentation sensible des salaires réels est appropriée pour 2019. L'évolution comparable de **Sunrise**, **UPC** et **Salt** permet une augmentation de salaire de la même envergure. Le maintien d'un volume élevé de commandes dans le secteur de la construction de réseaux assure la stabilité et de bonnes perspectives. Rien ne s'oppose à une hausse salariale de 2 %.

syndicom s'attend à de bons résultats annuels pour les grandes entreprises de médias, malgré un contexte économique difficile dû à une baisse continue de la publicité dans les médias imprimés et à la délocalisation accrue des travaux d'impression à l'étranger. En point de mire pour nous se trouvent les grands groupes de médias qui disposent d'une large diversification dans de nouveaux secteurs d'activité rentables tels que **Ringier**, le **groupe NZZ**, **CH-Media** et **Tamedia**. Ici aussi, rien ne s'oppose à une hausse salariale de 2 %.

Le développement à **La Poste** reste lui aussi stable. En 2019, La Poste réalise une fois de plus des bénéfices qui permettent des augmentations de salaires de 2 %. La branche **Logistique** prospère, comme en témoigne la rude concurrence entre les entreprises logistiques. Cela exige beaucoup d'efforts de la part des employé-e-s. En raison de la numérisation croissante de l'ensemble de la chaîne de valeur, la productivité augmente constamment. Du coup, les entreprises peinent souvent à faire face à l'augmentation du volume de commandes sans personnel supplémentaire. En conséquence, des augmentations salariales substantielles sont plus qu'appropriées.

Dans les transports publics, une différenciation est de mise. Alors que chez CarPostal, tout comme pour le reste du groupe Poste, 2 % sont exigés, il n'y aura pas de négociations salariales aux **CFF** cette année. C'est ce qui a été prévu dans le cadre du renouvellement de la CCT. Toutefois, les systèmes salariaux des CFF et de la plupart des entreprises de transport dans le domaine d'organisation du **SEV** prévoient une augmentation individuelle annuelle des salaires. Cette année, le SEV se concentre notamment sur la compensation du renchérissement, des augmentations de salaires générales, l'extension du congé de maternité à 18 semaines et l'extension du congé de paternité.

Une autre revendication salariale de syndicom concerne exclusivement les femmes dans les branches Logistique, Médias et TIC. Le 14 juin, des dizaines de milliers de jeunes femmes sont descendues dans la rue pour soutenir la grève historique des femmes, dont l'enjeu était l'égalité salariale. C'est une revendication essentielle pour les syndicats depuis des décennies. Des salaires justes et équitables sont exigés, afin que toutes les femmes reçoivent le salaire auquel elles ont droit et qui leur a été refusé pendant des décennies. Pour rappel, l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Suisse se situe toujours autour de 20 %. La situation est bien meilleure chez les partenaires sociaux de syndicom tels que La Poste ou Swisscom, qui effectuent des analyses sur l'égalité salariale. Dans ces entreprises, la différence salariale est inférieure au seuil de tolérance de 5 % défini par la Confédération. Néanmoins, une différence persiste. D'autres mesures et des objectifs clairs s'imposent donc pour éliminer l'inégalité salariale.

Les négociations salariales à venir offrent une possibilité concrète et rapide d'avancer dans ce domaine. En plus de l'augmentation salariale générale de 2 % pour tous les employé-e-s, syndicom demande donc une hausse supplémentaire pour les femmes, afin de combattre l'inégalité salariale persistante. Le montant doit être défini lors des négociations salariales et peut être déterminé différemment en fonction de l'entreprise et du retard à rattraper. Lors des négociations salariales, syndicom défendra donc le principe selon lequel, en plus de l'augmentation générale des salaires, des ajustements salariaux spécifiques s'imposent pour toutes les femmes.

Par ailleurs, syndicom exige que les entreprises instituent un point de contact au sein de l'entreprise où les employé-e-s peuvent faire vérifier s'ils subissent une inégalité salariale. À l'initiative de syndicom, La Poste mettra en place une telle instance. Cette démarche englobe également un processus prédéfini qui règle la procédure à suivre lorsqu'une discrimination salariale individuelle est identifiée. En outre, syndicom attend de ses partenaires sociaux qu'ils prennent des mesures pour que les salarié-e-s puissent situer clairement leurs salaires et identifier ainsi toute discrimination salariale. Car malgré les mesures déjà prises, telles que la publication de tableaux de salaires équitables, la transparence salariale reste très difficile pour établir des comparaisons salariales en Suisse.

L'objectif de syndicom est de réaliser l'égalité salariale dans tous les branches et entreprises.

Renseignements:

Daniel Mürger, président de syndicom, 079 215 49 33